

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Qui peut venir au jardin d'enfants ?

L'atelier accueille tous les enfants de Savigny et des environs, 12 par matinée au maximum.

Quand peut-on venir au jardin d'enfants ?

Dès 2 ans et demi, mais nul besoin que les enfants soient « propres », c'est-à-dire sans couches. Je les change volontiers, au besoin, en cours de matinée.

A quel moment le jardin d'enfants est-il ouvert ?

Tous les matins. Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les enfants sont inscrits pour une ou deux matinées fixes.

L'arrivée se fait entre 8h30 et 9h30, le départ entre 11h et 11h30.

Les enfants viennent et repartent du jardin d'enfants accompagnés de l'un des parents. S'il s'agit d'une tierce personne (autre membre de la famille, voisine, maman de jour, etc.), merci de m'en informer.

L'atelier est fermé pendant les vacances scolaires vaudoises sauf le mois de juillet qui est donc compris dans l'écolage.

Il est possible que je doive fermer le jardin d'enfants durant une semaine hors des vacances scolaires pour des raisons de formation continue, dans ce cas cette semaine est remplacée par une autre durant les vacances scolaires. Je vous l'annonce en tout début d'année scolaire afin que vous puissiez vous organiser.

Le mois d'août est fermé et non facturé.

Les absences des enfants ne sont ni remplacées, ni remboursées.

Période d'adaptation

Certains enfants (certains parents...) ont besoin d'un temps d'adaptation pour se familiariser avec le jardin d'enfants. Ce temps peut être très variable. Je respecte les besoins de chacun et permets aux parents de passer une, voire plusieurs matinées entières, avec nous.

Qui s'occupent de vos enfants ?

Marcelle Lavanchy, amie, aide à domicile et maman de jour à la retraite vient régulièrement deux fois par semaine depuis de nombreuses années.

Lucienne Porchet, ma maman nous a rejointes depuis sept ans. De même que Marinette Bender, maîtresse enfantine à la retraite.

Natacha Lamoureux, mère de famille et collègue en formation vient elle aussi deux fois par semaine, notamment lorsque j'accueille des enfants qui ont besoin d'une aide particulière.

J'accueille volontiers des stagiaires pour des périodes variant de quelques jours à plusieurs mois. Si vous connaissez des personnes intéressées, vous pouvez me le signaler.

Et quand mon enfant est malade ?

Je vous rends attentifs au fait que dans toutes communautés d'enfants, les **maladies contagieuses** sont inévitables, ceci malgré les précautions prises. Pour le bien de votre enfant, et par solidarité envers les autres, lorsque l'enfant présente de la température ou les symptômes d'une **maladie** (gros rhume, forte toux, etc...), vous êtes priés de ne pas l'amener au jardin d'enfants. Je peux refuser un enfant qui arrive en étant visiblement malade, ou vous appeler pour vous demander de venir le rechercher en cours de matinée. Je vous avertis lorsque des enfants sont porteurs d'une maladie contagieuse et vous parents me tenez également au courant.

Comment équiper mon enfant pour aller au jardin d'enfants ?

A son entrée, chaque enfant amène une paire de **pantoufles**. Avant d'en acheter, il est possible d'en trouver une paire adéquate dans la réserve du jardin d'enfants. **Chaussures pratiques**, car nous jouons dehors chaque fois que le temps le permet à la belle saison et **habits peu dommageables** pour pouvoir bricoler en toute liberté. **En été**, je vous remercie de prévoir une **casquette** ou un chapeau et d'enduire vous-même votre enfant de **crème solaire**.

Et pour le goûter ?

Une fois par mois environ, je vous demande d'apporter deux paquets de fruits secs et petites galettes de céréales afin d'approvisionner le « panier du **goûter** » que nous prenons collectivement en milieu de matinée. Je vous avertis par un tableau d'affichage et de petits billets individuels de ce qu'il faut acheter et à quel moment. Il est possible d'amener un goûter spécial lors des **anniversaires**.

Parking

Le mieux est de vous parquer au village devant la Coop ou la laiterie, voire devant la grande salle, Denner, etc... Il n'est pas possible de vous arrêter aux abords du jardin d'enfants à cause des écoliers et des bus scolaires qui y circulent et doivent impérativement avoir le champ libre. Je sais qu'un gendarme est là, veille et amende ceux qui ne respectent pas cette demande et surtout ceux qui se mettent sur le passage pour piétons ou sur le trottoir d'en face !!

Il se peut qu'il y ait une ou deux places libres derrière ma voiture (une Renault Kangoo bleue) mais je la réserve aux parents qui ont un bébé dans leur voiture, je pense que vous le comprendrez.